

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
HOPITAUX DU LEMAN
B.P. 526 – 74203 Thonon-les-Bains Cedex
Tél : 04.50.83.22.50
Fax : 04.50.83.22.68
Mail : ifsi-sec@ch-hopitauxduleman.fr**



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LE CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE 2012

SOMMAIRE

Préambule	P. 1 à 2
Conditions d'admission	P. 3 à 6
Modalités d'inscription	P. 7 à 8
Fiche d'inscription	P. 9
Liste des emplois	P. 10
Calendrier	P. 11

La formation infirmière

L'institut de formations paramédicales des Hôpitaux du Léman accueille et accompagne des étudiants en formation pour obtenir le diplôme d'état d'infirmier.

La formation allie enseignement théorique et clinique permettant aux futurs professionnels d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice du métier afin de dispenser des soins auprès d'un malade ou d'un groupe de personnes et se concrétise par l'obtention du diplôme d'état d'infirmier.

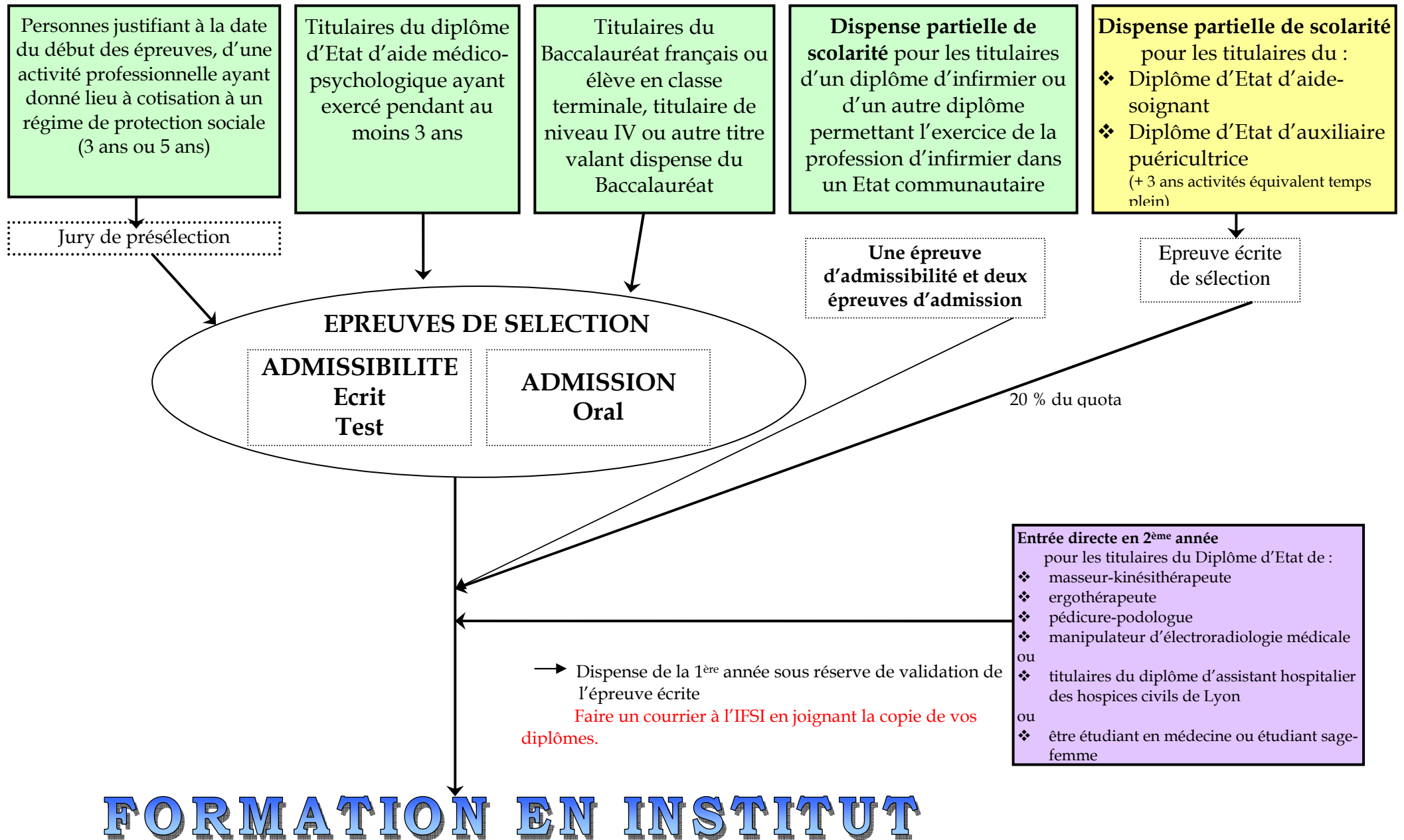
L'enseignement est dispensé en institut et en stage (secteur médical, médico-social, social, à domicile ou en établissement de santé)

La formation débute en septembre et se fonde sur 3 orientations pédagogiques :

- ✚ Les approches théoriques et cliniques se complètent, s'articulent et se structurent autour d'analyses de situation permettant trois paliers d'apprentissage :
 - Comprendre
 - Agir
 - Transférer
- ✚ L'étudiant est acteur de sa formation (implication de chaque étudiant dans un processus d'apprentissage et de construction d'une identité professionnelle)
- ✚ Les méthodes pédagogiques visent à développer chez l'étudiant un processus de questionnement et d'évolution qui se poursuit tout au long de son exercice professionnel, l'entraînement réflexif permettant de comprendre le lien entre savoirs et actions.

Les orientations et les principes pédagogiques s'appuient, par ailleurs, sur une conception de partenariat avec les professionnels de terrains cliniques.

PARCOURS DES CANDIDATS AU DIPLÔME D'ETAT INFIRMIER



Conditions d'admission

-Etre âgé(e) d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection, sans dérogation ni limite d'âge supérieur.

Validité des résultats

Les résultats sont affichés au siège de l'institut de formation et les candidats sont informés individuellement par écrit.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.

Les résultats ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle les épreuves ont été organisées sauf reports prévus par la réglementation.

Report et dérogation d'admission :

Un report exceptionnel est accordé par le Directeur de l'IFSI, en cas de :

-> maladie, d'accident ou de tout autre événement grave interdisant d'entreprendre les études au titre de l'année en cours.

Une dérogation de droit est accordée par le Directeur de l'IFSI en cas de :

-> congé maternité, rejet d'une demande de mise en disponibilité et garde d'enfant de moins de 4 ans.

-> rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou social, d'une demande de congé individuel de formation ou de congé formation professionnel.

Admission

Dans les 10 jours qui suivent l'affichage des résultats, le candidat doit confirmer par écrit son souhait d'entrée en formation.

Passé ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur liste complémentaire.

Aucune relance ne sera faite.

Les candidats classés sur la liste complémentaire de leur premier choix doivent dans un délai de dix jours faire connaître s'ils acceptent leur affectation dans l'institut pour lequel ils sont classés sur la liste principale, ou s'ils souhaitent demeurer, au risque de perdre le bénéfice de toute affectation, sur la liste complémentaire de leur premier choix.

Les candidats qui ont accepté leur affectation ont un délai de **quatre jours ouvrés** à compter de leur acceptation **pour s'inscrire** dans l'institut concerné et **acquitter les droits d'inscription.**

En cas d'annulation ultérieure, les droits d'inscription ne sont en aucun cas remboursés.

Rentrée scolaire

La rentrée a lieu en **le 1^{er} lundi de septembre.**

L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur, avant le 1^{er} jour du premier stage.

Un courrier précisant les pièces à fournir pour la pré-rentrée administrative sera envoyé dès les résultats connus.

Les IFSI d'Annecy, Annemasse, Thonon-les-Bains organisent un concours le même jour, selon les mêmes modalités. Le candidat ne peut s'inscrire que dans un seul institut, celui où il veut suivre la formation.

CONCOURS 2012

CANDIDATS DE DROIT COMMUN

<p>2 Epreuves écrites d'admissibilité Durée 2 heures notée sur 40 points</p> <p>Une note inférieure à 8/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire</p>	<p>1 Epreuve orale d'admission Durée 30mn maximum : exposé suivi d'une discussion. notée sur 20 points</p>
<p><u>1^{ère} partie 2 heures sur 20 pts</u> Etude d'un texte relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social, suivi de trois questions.</p> <p><u>2^{ème} partie 2 heures sur 20 pts</u> Tests d'aptitude</p>	<p>Entretien, relatif à un thème sanitaire et social, permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel, devant un jury de 3 professionnels.</p>

Les candidats ayant obtenu une note

AU MOINS EGALE à 20 /40

<p>Sont déclarés admissibles pour se présenter aux épreuves orales</p>	<p>puis les candidats ayant obtenu une note au MOINS EGALE à 10 / 20 sont déclarés admis et classés par ordre de mérite décroissant sur 2 listes de classement</p>
---	--

**Candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant
ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
justifiant de trois ans d'exercice en équivalence temps plein**

Une épreuve de sélection
Durée 2 heures notée sur **30 points**

Analyse écrite de trois situations professionnelles.
Chaque situation fait l'objet d'une question.
Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude à
poursuivre la formation, notamment les capacités
d'écriture, d'analyse, de synthèse et les
connaissances numériques.

Une note inférieure à **15/30** est **éliminatoire**.

Les candidats ayant obtenu une note

AU MOINS EGALE à 15/30

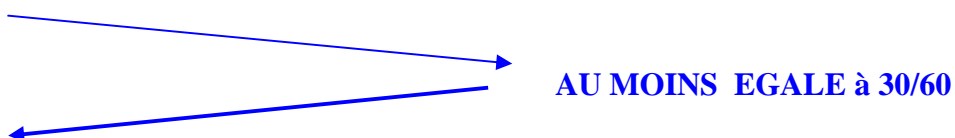
<p>Les candidats sont dispensés :</p> <ul style="list-style-type: none">- des unités d'enseignement correspondant à la compétence 3 du référentiel infirmier- du stage de 5 semaines prévu au 1^{er} semestre <p>Le temps dégagé est consacré à favoriser l'adaptation de ces étudiants à la poursuite de leur parcours (avis du conseil pédagogique).</p>	<p>Le nombre total d'aides-soignants ou d'auxiliaires de puériculture admis par cette voie est inclus dans le quota de l'IFSI et ne peut excéder 20 % de celui-ci.</p>
---	--

Le nombre de places d'entrée (quota) est fixée à **86** pour l'IFSI de Thonon-les-Bains.
Le nombre total d'aide-soignant ou d'auxiliaire puéricultrice ne peut excéder 20% de ce quota (soit 17 places).

Candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne

<p>1 épreuve écrite d'admissibilité Durée 2 heures notée sur 20 points</p>	<p>2 épreuves d'admission</p>
<p>Epreuve écrite comportant l'étude d'un cas clinique suivi de cinq questions permettant en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française, les connaissances dans le domaine sanitaire et social, les capacités d'analyse et de synthèse et les connaissances numériques</p> <p>Le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 pour se présenter aux épreuves d'admission</p>	<p>1 épreuve orale de 30 mn notée sur 20 pts Entretien en langue française avec deux personnes membres du jury</p> <p>1 épreuve de mise en situation pratique d'une durée d'1 H dont 15 mn de préparation notée sur 20 pts Réalisation de deux soins en rapport avec l'exercice professionnel infirmier</p>

Pour être admis, les candidats doivent obtenir un total de points aux trois épreuves de sélection :



<p>A l'issue des épreuves, le président du jury établit une liste principale et une liste complémentaire. Le directeur, après avis du conseil pédagogique, est habilité à dispenser les candidats admis de certaines unités d'enseignement et de stages.</p>	<p>Le nombre total de candidats admis s'ajoute au quota attribué, sans pouvoir excéder 2 % de ce quota.</p>
--	---

MODALITES D' INSCRIPTION



LA PREINSCRIPTION SE FAIT UNIQUEMENT SUR LE SITE INTERNET :

pre-inscription.fr

ATTENTION : Après cette préinscription, vérifier que la saisie des données a bien été enregistrée par l'obtention d'un numéro de dossier.

L'inscription est définitive après réception du dossier complet par l'institut de formation paramédical et validée **par un accusé réception.**

- Cout financier 2012
 - ⇒ Frais d'inscription au concours : 85 euros par chèque bancaire ou postal **libellé à l'ordre du trésor public.** *Attention : Ces frais ne sont en aucun cas remboursés.*
 - ⇒ Droit d'inscription à la formation : fixé par le ministère (177 € en 2011)
 - ⇒ Cotisation au régime de sécurité sociale étudiant (203 € en 2011)
 - ⇒ Frais de scolarité pour tous les candidats bénéficiant d'une prise en charge : montant défini par le conseil régional (2400 € en 2012 et 3500 € en 2013)
 - ⇒ Frais annexes
 - achat de tenues de stage, via un prestataire mis à disposition par les Hôpitaux du Léman
 - ouvrages utilisés pendant les 3 ans de formation
 - une clef USB
- **Constitution du dossier administratif**

Les candidats aux épreuves de sélection déposent

- ✚ 1 fiche de candidature complétée et portant le numéro de préinscription (ci- jointe)
- ✚ 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité **en cours de validité.**
- ✚ 1 chèque bancaire ou postal établi à **l'ordre du trésor public** d'un montant de **85 euros** pour 2012.

Pour les candidats, bachelier, titulaire d'un titre admis en dispense du BAC, d'un titre homologué au minimum au niveau IV, du DAEU, candidats ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université, candidats en classe de terminale :

- ✚ 1 photocopie d'attestation de succès au baccalauréat ou du titre admis en dispense
- ✚ Un certificat de scolarité pour les candidats en terminale

Pour les candidats autorisés à se présenter par le jury régional de validation des acquis (non bacheliers) :

- ✚ Copie de l'attestation de validation des acquis

Pour les candidats de nationalité étrangère :

- ✚ Une attestation du Consulat ou de l'Ambassade, certifiant que le titre étranger qu'il possède lui permet d'entrer à l'Université dans le pays où il a été obtenu.

Pour les candidats titulaires du diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, ou aides médico-psychologiques justifiant d'un exercice professionnel de 3 ans, en équivalence temps plein, à la date du début des épreuves

- ✚ une copie conforme du diplôme obtenu
- ✚ 1 ou plusieurs certificats du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel.
- ✚ Liste des emplois à compléter ci-jointe.

Pour les infirmiers étrangers

- ✚ Une copie de l'original du diplôme
- ✚ Le relevé détaillé du programme des études d'infirmier suivies,
- ✚ Le curriculum vitae du candidat,
- ✚ Une lettre de motivation,
- ✚ La traduction des documents par un traducteur assermenté

Candidats présentant un handicap

Pour toute question relative à un aménagement d'épreuve de concours, le candidat doit s'adresser DIRECTEMENT à une Maison Départementale des Personnes Handicapées, qui va préconiser par un certificat médical les aménagements nécessaires (**pour le département 74 : MDPH – 12 avenue de chevène – BP 20123 – 74003 ANNECY CEDEX**) Le candidat doit alors faire valoir DIRECTEMENT la préconisation d'aménagements auprès de l'institut.

Le directeur de l'institut met en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS INFIRMIER 2012 DE L'IFSI DE THONON

A COMPLETER, IMPRIMER PUIS SIGNER AVANT ENVOI

Numéro de pré-inscription : _____	
Nom : _____ Nom d'épouse : _____	
Prénoms : _____	
Date de naissance : _____ / _____ / _____	
Lieu de naissance : _____	
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Nationalité : _____	
Adresse : _____ _____	
Téléphone : _____ / _____ / _____ / _____ / _____	
Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____	
Titres d'inscription : (cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> Baccalauréat Série : _____ Année d'obtention : _____ <input type="checkbox"/> Classe de Terminale <input type="checkbox"/> Examen spécial d'entrée à l'université (ESEU/DAEU) : _____ Année d'obtention : _____ <input type="checkbox"/> Autre titre : _____ <input type="checkbox"/> Validation des acquis (VAE) : Année d'obtention : _____ Région _____ <input type="checkbox"/> Attestation d'entrée à l'université pour les étrangers : _____ Année _____ <input type="checkbox"/> Diplôme étranger infirmier en soins généraux _____ Année _____ <input type="checkbox"/> Aide-soignant (DEAS) : Année d'obtention : _____ <input type="checkbox"/> Auxiliaire de puériculture (DPAP) : année d'obtention : _____ <input type="checkbox"/> Aide médico-psychologique (AMP) : année d'obtention : _____	Etes vous inscrit(e) dans d'autres IFSI ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lesquels : _____ _____
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">}</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Joindre document P10 «liste des emplois » </div> </div>	
J'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. J'ai pris en compte qu'aucun remboursement ne pourra être demandé, en cas de non présentation aux épreuves.	
A Date : _____ Signature : _____	

LISTE DES EMPLOIS DES AIDES – SOIGNANTS, AUXILIAIRES DE PUERICULTURE ou AIDES MEDICO–PSYCHOLOGIQUES

3 ans, A TEMPS PLEIN, à la date du début des épreuves : le 21 mars 2012

Attention : Tout dossier incomplet ou mal rempli sera rejeté.

NOM : _____ Nom d'épouse : _____

PRENOMS : _____

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT IMPERATIVEMENT					
Nom et adresse des Employeurs (par ordre chronologique) (1)	Nature de l'emploi (2)	Quotité de travail (100 %, 75 %, 50 %...)	Dates de l'emploi		Durée (4)
			Début (3)	Fin (3)	

(1) Agrafier, au dos de cette feuille, **TOUS les certificats d'emplois** (précisant si à temps plein ou partiel), dans l'ordre chronologique de votre exercice professionnel.

(2) Préciser : aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou aide médico – psychologique.

(3) indiquer le jour, le mois, l'année – Exemple du 11/01/1998 au 20/12/1999.

(4) Indiquer la durée de l'emploi : soit en heures, soit en jours (1 jour = 7 heures).

Toute information donnée sur ce tableau doit être justifiée par un CERTIFICAT DE TRAVAIL (une décision n'est pas un certificat de travail).

CALENDRIER CONCOURS 2012

IDE

Jeudi 1^{er} décembre
2011

Vendredi 17 février
2012

Mercredi 21 mars
2012
de 14h00 à 18h15

Vendredi 27 avril
2012 à 10h30

Lundi 30 avril 2012
à 09h00

Du 14 Mai au 15 juin
2012

Mardi 26 juin 2012 à
10h30

Mercredi 27 juin
2012
à 9h00

AS

Jeudi 1^{er} décembre
2011

Vendredi 03 février
2012

Mercredi 07 mars
2012
de 14h00 à 16h00

Vendredi 30 mars
2012 à 10h

Lundi 2 avril 2012
à 9h00

Du 12 Mars au
15 mai 2012

Mercredi 23 mai
2012 À 10h

Vendredi 25 mai 2012
à 09h00

Pré-inscriptions

*Clôture des pré-
inscriptions*

*Epreuves
d'admissibilité
(écrit)*

Jury

*Affichage des
résultats
d'admissibilité*

*Epreuve
d'admission (oral)*

Jury final

*Affichage des
résultats
d'admission*